



# Circulaire confédérale

Secteur de l'Economie et du Service Public  
Trésorerie confédérale

Numéro 83 bis-2020

Réf. : YV/PP/NH

Paris, le 2 avril 2020

---

## Spécial Impôts 2020 - Nouvelles dates limites de dépôt

---

Cher(e)s camarades,

Comme chaque année, la Confédération va publier un « Spécial Impôts », réalisé avec le concours actif des camarades des Finances. Sa parution n'est pas remise en cause, malgré la situation d'état d'urgence sanitaire, liée à l'épidémie de Covid-19.

Pour Force Ouvrière, il est important de rappeler le rôle de l'impôt, progressif, redistributif, correcteur des inégalités et producteur de recettes pour l'action publique.

Il est également essentiel d'aider les salariés contribuables à comprendre les évolutions fiscales récentes, notamment celles générées par la loi de finances pour 2020.

Pour ce faire :

### 1. L'inFO militante - Spécial Impôts 2020

Le « *Spécial Impôts 2020 n° 3326* » numéro supplément de L'inFO militante sera à la disposition de tous les syndicats à partir du **8 avril 2020**. Ce spécial L'inFO militante sera mis en ligne sur le site [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr) et téléchargeable en pdf sur e-FO. Afin d'informer le plus grand nombre, il convient d'en assurer la plus large diffusion possible sur les lieux de travail et les sites publics.

Il s'agit également d'un support de développement à part entière pouvant notamment être utilisé dans le cadre d'actions, en matière de développement, de stages ou de campagnes pour des élections.

Au-delà des contingents habituels qui seront expédiés dans les conditions normales aux diffuseurs et aux adhérents servis individuellement, **toute demande supplémentaire devra être adressée au secteur de la Presse et de la Communication par email à l'adresse suivante : [ckefes@force-ouvriere.fr](mailto:ckefes@force-ouvriere.fr)**

Attention : le stock disponible est toutefois limité.



## 2. Nouvelles dates limites de dépôt des déclarations pour 2020

Le service de déclaration en ligne sera ouvert à partir du **lundi 20 avril** et jusqu'aux dates limites suivantes établies par département :

- départements **01 à 19** : jeudi **4 juin 2020** à 23h59
- départements **20 à 54** : lundi **8 juin 2020** à 23h59
- départements **55 à 976** : jeudi **11 juin 2020** à 23h59

### Déclaration papier

- **Réception** des déclarations papier à partir du **20 avril 2020**, la **date limite** est fixée au vendredi **12 juin** à 23h59.

L'administration fiscale invite tous les usagers qui le peuvent à déclarer en ligne, sauf pour ceux qui ne disposent pas de connexion internet, ceux qui vivent dans une zone où aucun service mobile n'est disponible (zone " blanche"), ceux qui ne s'estiment pas en mesure de le faire, ceux qui remplissent une déclaration de revenus pour la première fois cette année et qui n'ont pas reçu de courrier de l'administration fiscale contenant leurs identifiants afin d'effectuer leur déclaration d'impôts en ligne.

## 3. Mise en place de la Permanence « SOS Impôts »

Sous réserve d'un prolongement de l'état d'urgence sanitaire, la permanence téléphonique sera assurée par l'équipe de nos camarades spécialistes :

**Du lundi 11 au vendredi 15 mai 2020 et du lundi 18 au mercredi 20 mai  
de 9h à 12h et de 14h à 17h**

Par téléphone au **01 40 52 84 00** ou par mail [foimpot@force-ouvriere.fr](mailto:foimpot@force-ouvriere.fr)

N'hésitez pas à nous faire part des suggestions et observations que susciteraient cette édition 2020.

Avec nos amitiés syndicalistes.

**Nathalie HOMAND**  
Secrétaire confédérale

**Patrick PRIVAT**  
Trésorier Confédéral

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général